

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11- 77**
OBJET : **MAINTIEN DU NOMBRE DES ADJOINTS A HUIT**
Nomenclature : **5.2.1**

| | |
|-------------------------|---|
| En exercice : 29 | Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. |
| Présents : 28 | |
| Pouvoirs : 1 | |
| Absents : 0 | |
| Votants : 29 | |

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC

Le membre ayant donné un pouvoir :
Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Alain ROYER

VU les articles L2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum (le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur).

VU les démissions de cinq adjoints au maire : Mmes PERGELINE, CADOU et LEMASSON et Ms. GICQUEL et COLOMBAT,

CONSIDERANT que lors de la démission d'un adjoint, le conseil municipal doit adopter une délibération afin de maintenir ou non le nombre des adjoints,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE MAINTENIR le nombre des adjoints à 8.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
04/12/144/2021-20201109-2020-11-77-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020